

BERTOGNE

La laine désormais recyclée

Dans le nord de la province, il est désormais possible pour les éleveurs de recycler la laine qu'ils jettent habituellement.

• **Jordane MEYER**

C'est désormais officiel : la laine est prête à être recyclée sur le territoire du Parc naturel des Deux Ourthes qui compte six communes, à savoir Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Sainte-Ode, Bertogne, Gouvy et Tenneville.

En partenariat avec l'intercommunale AIVE, le projet est entré en vigueur le 8 juillet et offre quelques avantages aux éleveurs. Il suffit à ceux-ci de se rendre au recy parc de leur commune et ensuite, dans un lieu de stockage. Cela s'inscrit dans le cadre du projet Interreg de valorisation de la laine DEFI-laine.

130 éleveurs sur le territoire du Parc

Le territoire du Parc naturel des Deux Ourthes compte 2 000 moutons, soit environ 130 éleveurs.



L'AIVE et le Parc naturel des deux Ourthes s'associent pour venir en aide aux éleveurs d'ovins.

EGA

Ce qui représente un potentiel de quatre tonnes de laine chaque année. Si auparavant, les éleveurs ne savaient pas quoi faire de toute cette masse, il est désormais possible de la recycler.

« Nous essayons de développer toutes sortes d'actions pour essayer de prôner l'économie, l'écologie et le recyclage », explique Roger François, président du Secteur Valorisation et Préreté.

Pour Michel Nève, président de la commission-gestion au Parc naturel des Deux Ourthes, ce projet a toute son importance.

« Jusqu'à présent, les petits éleveurs jetaient leur laine parce qu'il était impossible de la vendre. L'objectif ici est de la récupérer et la valoriser. On organise donc une espèce de filière pour récolter cette laine, la stocker, la regrouper et la revendre de sorte à ce que les petits producteurs en retirent un petit revenu ».

Comme revenus, on n'en retire pas grand-chose, mais cela permet néanmoins de rentabiliser les frais de la tonte. En effet, pour de la bonne laine bio, on peut en espérer 1,95 € du kilo. Pour de la laine standard, la moyenne est

de 0,75 centimes alors que la tonte coûte environ 10 € par mouton à un éleveur. Ici, il sera donc désormais possible de recevoir 4 à 5 € par mouton tondu.

« Pour la valoriser, on peut bien entendu en faire des couvertures, des matelas et nous sommes d'ailleurs en train de développer un nouveau produit, un géotextile totalement biodégradable et qui convient pour les cultures maraîchères ou des bacs à fleurs, de sorte à remplacer le plastique », explique encore Michel Nève.

Quelle marche à suivre ?

C'est simple, les éleveurs

Comme revenus, on n'en retire pas grand-chose. Ça permet de rentabiliser les frais de la tonte.

peuvent désormais demander un « curon » vide au sein du recy parc de leur commune. « L'éleveur doit répondre à un formulaire qui nous permet d'avoir ses coordonnées pour l'inviter par la suite à des formations et événements autour de la laine », explique Pierre-Emmanuel Gillard, chargé de mission tourisme-ruralité au Parc naturel des Deux Ourthes. Après le remplissage de leur curon, ils sont invités à le retourner sur un lieu de stockage. En l'occurrence ici, il se situe à Montleban dans la commune de Gouvy et est géré par Jean-Christophe Vossen, lui-même éleveur et favorable à ce projet. Les éleveurs pourront y déposer leur laine deux mois. Elle sera pesée et tous auront une feuille reprenant ce qu'ils peuvent retirer de la vente ».

Voilà donc un petit coup de pouce pour les éleveurs qui ne faisaient rien de la laine tondu. Désormais, ils pourront en tirer des bénéfices. ■

BELGIUM
E 411
SORTIE 24

EURO SPACE CENTER

TU RÊVES D'ALLER
DANS L'ESPACE ?

www.eurospacecenter.be

1, rue devant les Hêtres | B-6890 Transinne Belgique | tel. +32. 61/65 64 65

Logos: L'Unité, Ouf!, Vivre @be, VIVACITE, l'avenir.net, PROXIMAG

design by hallog.com

BGORY00G

ARLON Tribunal correctionnel

La tentative de meurtre de la mamie fait pschitt

La mamie de Saint-Mard accusée de tentative de meurtre est condamnée à dix mois de prison pour de simples coups et blessures volontaires.

• **Christian VAN HERCK**

Miriam Tinant, une dame de 64 ans, résidant actuellement à Athus, a été condamnée hier par le tribunal correctionnel d'Arlon, à dix mois de prison et à 1 600 € d'amende.

Prévenue de tentative de meurtre sur son amant, elle échappe à une sanction beaucoup plus lourde. Son avocat, M^r Loïc Richard, avait plaidé « pour une requalification de la prévention en coups et blessures volontaires, vu qu'elle n'avait jamais eu l'intention de donner la mort ».

Le tribunal l'a suivie et a écarté la demande du ministère public représenté par la substitue Anne-Sophie Guillemot, qui avait demandé trois ans de prison.

Madame Tinant, petite dame frêle, cheveux blancs tirés en arrière, dans son

tailleur sombre parfaitement coupé, avait reconnu les faits devant le juge Philippe Nazé.

À Saint-Mard, le 2 janvier de cette année, elle n'a pas supporté que son ex-amant, avec qui elle venait de se rabibocher, lui signifie une rupture définitive, après une énième scène de jalousie, maladie récurrente chez la mamie.

L'alcool aidant, elle s'est rendue chez lui pour demander des explications. Rentrée dans l'immeuble en profitant de la bienveillance d'une voisine, elle a tambouriné sur la porte du palier et hurlé des paroles blessantes. La jalousie à son paroxysme, elle a garé sa voiture derrière celle de la victime. Après s'être acharmée sur les rétroviseurs, elle a effectué plusieurs manœuvres, embouti la voiture, pour, in fine, coincer le mollet de la victime entre deux pare-chocs, puis l'éjecter en le fai-

sant retomber sur son capot.

Libérée sous surveillance d'un bracelet électronique

Interceptée dans Virton quelque temps plus tard, ivre, elle a refermé la portière de sa voiture sur les doigts d'une inspectrice de police. Placée en détention préventive dès le jour de fait, elle bénéficiait depuis peu, d'une liberté provisoire sous surveillance d'un bracelet électronique.

Dans ses attendus, le tribunal a rappelé que M^{me} Tinant avait menacé la victime, juste avant les faits, en lui lançant : « Tu ne sais pas ce dont je suis capable, mais tu vas t'en rendre compte. » Le juge Philippe Nazé estime « que le fait de prononcer cette phrase, ne démontre pas, en soi, l'intention de tuer dans le chef de la prévenue ».

D'autre part, l'expert qui a analysé les dégâts aux voitures considère que la vitesse à laquelle la voiture de la prévenue a effectué ses intimidations, « ne pouvait pas être supérieure à 6 à 10 km/h et qu'à une telle vitesse, la victime n'aurait certainement pas pu être tuée ». ■

LE COURRIER DES LECTEURS

Des Arlonais sans scrupule
Philippe Darge, ancien président de l'Intercommunale AIOMS Arlon-Virton.

Je réagis à votre article ce 9 juillet, annonçant le transfert vers Arlon d'une partie du service revalidation de Saint-Mard. La fusion des cliniques du Sud - Luxembourg, je l'ai portée à l'époque à bout de bras en toute objectivité et dans le seul intérêt du patient ! Mes « amis » politiques de ces années-là, sans compter mes adversaires qui ont fait flèche de tout bois, m'ont désigné comme étant le fossoyeur de la clinique de Saint-Mard... J'ai sauvé ce qui le pouvait être, avec des engagements solennels signés et coulés dans la confiance commune. Les Arlonais, qui pleurent misère maintenant, n'ont eu aucun scrupule à revenir sur leurs engagements



écrits en démolissant la clinique Edmond Jacques. Et ils continuent leur entreprise de démolition tout en pleurant misère sur les appétits de Vivalia ! Ils ont mangé leur parole pour nombre de services sans aucun état d'âme. Ce fut la fin de ma carrière politique, mais je l'ai quittée la tête haute, non sans avoir résisté jusqu'au petit matin, telle la chèvre de M. Seguin.

◆ ARLON

Initiation à la marche nordique

ÉnéoSport organise, pour les plus de 50 ans, une initiation à la marche nordique les 5, 7, 9, 12 et 14 août à 19 h 30 à la Cova à Arlon.

► Inscription obligatoire (nombre limité) : fabienne.origer@mc.be ou 063 21 17 24.

◆ FISENNE

Marche Adeps le dimanche 4 août

Le syndicat d'initiative d'Érezée organise une marche Adeps le dimanche 4 août à Fisenne. Les départs sont prévus dès 8 h au château ferme de Fisenne. Parcours sur des boucles de 5, 10, 15 et 20 km. Petite restauration prévue.

► 086 47 73 01



Festivals 2019

DES ARTS DE LA SCÈNE DE LA PROVINCE LUXEMBOURG

62° ROYAL JUILLET MUSICAL DE ST HUBERT

04 + 28/07

+32 (0)61 469 007 ou +32 (0)477 315 355

www.juillemusicaldesainthubert.be

8° BAUDET'STIVAL

12 + 14/07 à Bertrix

+32 (0)497 309 968

www.baudetstival.be

23° FESTIVAL BITUME

12 + 14/07 à Petit-Thier (Vielsalm)

+32(0)84 311 946

www.miroirvagabond.be

30° FESTIVAL INTERCULTUREL DU CONTE DE CHINY

12 + 14/07 à Chiny

+32 (0)61 320 756

www.conte.be

32° LES TILLEULERIES

FESTIVAL DE THÉÂTRE FORAIN ET CIRQUE DE RUE

14/07 à Nassogne

+32 (0)84 214 908

www.ccnassogne.be

28° BARVAUX CITY

26 + 28/07 à Barvaux-sur-Ourthe

www.country-western.be - www.barvauxcity.be

40° GOUVY JAZZ & BLUES FESTIVAL

02 + 04/08 à Sterpigny (Gouvy)

+32 (0)80 517 769

www.madelonne.be

14° DONKEY ROCK FESTIVAL

09 + 11/08 à Sélange (Messancy)

+32 (0)497 399 145

www.donkeyrockfestival.com

35° GAUME JAZZ FESTIVAL

09 + 11/08 à Rossignol (Tintigny)

+32 (0)63 412 281

www.gaume-jazz.com



Brochure disponible sur www.au-fait.be ou envoyée gratuitement sur demande via festivals@province.luxembourg.be et via téléphone au 061 250 150.

Avec le soutien de



BHZW.008